

LES NOTES DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 90 - Juin 2023

Colonel David BIÈVRE (Dr)



Le CREOGN certifie que ce document a été rédigé par un humain

QUAND LE DISCOURS POLITIQUE PLAIDE POUR LA DIGNITÉ HUMAINE

Quand le discours politique plaide pour la dignité humaine, le pire qu'il puisse lui arriver est d'entrer dans l'Histoire. Les personnalités à l'origine de ces allocutions ont défendu une certaine idée de la société et se sont introduits, parfois par effraction, dans les cœurs par la puissance de la raison. À l'heure de certaines remises en cause, de l'expression d'un scepticisme généralisé, la présente Note propose un voyage parmi les méandres de trois discours prononcés au XX^e siècle et des personnalités qui les ont défendus, en vue d'en identifier les marqueurs essentiels.

« *Lorsqu'une vie se consacre à la justice, et singulièrement à la justice pour les plus faibles, les plus exposés, les plus humiliés ; [...] et lorsque cette vie choisit de se construire sous l'égide de la République, c'est la France qui en est grandie.* »¹. Les trois personnalités exposées à notre regard partagent cette relation presque intime aux valeurs de l'humanité et leur ouvre grand les portes de l'Histoire de notre pays. Ainsi, nous accueillerons l'appel d'Henri Grouès le 1^{er} février 1954, la prise de parole de Simone Jacob² le 26 novembre 1974 à l'Assemblée nationale, puis le discours de Robert Badinter le 17 septembre 1981 devant les mêmes parlementaires.

La sociologie politique autorise une mise en perspective à l'aune du contexte dans lequel ces prises de paroles vont prendre forme (1), de la personnalité de ceux qui vont les porter, et, enfin, de la structuration du message qui les affirme (2). Nous pourrions ainsi observer de nombreux points communs, sortes de boussole indiquant le sens magnétique de l'Histoire. S'agissant d'une note de recherche, les présents développements se limitent à l'analyse de discours qui, nous en sommes convaincus, ont définitivement marqué la société française.

1. Faire face à l'adversité

1.2. La détresse et la misère

L'appel d'Henri Grouès, dit Abbé Pierre, de son nom de résistant, au cœur de l'hiver 54, résonne toujours aujourd'hui comme un appel de détresse à l'humanité de la société. « *Mes amis, au secours...* », introduit cette prise de parole radiophonique. Le cœur parle et en appelle à la raison : « *Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, [...], serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée...* ». Dans cette France d'après-guerre, l'Abbé Pierre s'engage dans un autre combat, celui de la lutte contre la pauvreté, celui de « *l'insurrection de la bonté* ». Plusieurs vagues de froid frappent la France en ce début d'année 54, où sont observées des températures dans le Nord et le Nord-Est qui oscillent entre -10° et -30°. La IV^e République connaît déjà quelques difficultés et le Président de la République René Coty vient tout juste d'être élu. Joseph Laniel est Premier ministre. Les Français accueillent avec méfiance le projet d'une armée européenne conduisant, selon la volonté des États-Unis, à réarmer l'ennemi d'hier, la République fédérale d'Allemagne (RFA). En parallèle, la France rencontre des difficultés dans son engagement en Indochine et en particulier en ce début d'année 1954, Diên Biên Phû paraît déjà comme une défaite à venir. De nombreuses lois d'incitation sont votées en 1953, comme le plan Courant, du nom de l'ancien maire du Havre, ministre de la Reconstruction, pour

1 En 2017, le Président de la République, Emmanuel Macron, évoquera en ces mots la mémoire de Madame Simone Veil à l'occasion de la cérémonie d'hommage national aux Invalides qui lui était dédiée.

2 Nom de naissance de Simone Veil.

encourager l'acquisition de foncier et la construction de logements, accompagnées par des mesures d'aide au financement, dont des réductions d'impôts. De même, en 1953, la contribution obligatoire des entreprises à l'effort de construction, le fameux « 1 % patronal », est instauré pour accélérer les investissements que les déficits publics ne permettent pas de dynamiser. Toutefois, la pénurie de logements demeure malgré l'objectif de 20 000 logements neufs livrés par an. De plus, pour nombre de Français aux ressources modestes, l'accès au logement, et en particulier à la propriété, constitue sur le plan financier un obstacle infranchissable. Pire, début janvier 1954, l'Assemblée écarte l'examen d'un amendement dont l'objet est la création de « cités d'urgence », certains parlementaires dénonçant l'inutilité d'une telle mesure.

1.2. La justice sociale et l'égalité des droits

La société française, au milieu des années 1970, est après les événements de 68 en pleine recomposition, tiraillée entre l'envie de rompre avec les années de guerre et de privation et l'entrée dans une nouvelle ère de modernité qui alimente un fol espoir de liberté. Toutefois, la fragmentation de la société se lit également au cœur des générations où la rupture avec la norme établie n'est pas consommée. Naturellement, les femmes veulent prendre leur part dans ce nouvel espoir. La société française vit encore dans un système très patriarcal et leur émancipation demeure un sujet tabou. La loi Neuwirth a été promulguée par le Général de Gaulle fin décembre 1967 ; le recours à la pilule contraceptive est autorisé en France, cependant le texte interdit l'avortement et défend la natalité, car le territoire doit se repeupler après toutes ces périodes de guerre. La contraception est toutefois strictement encadrée. Les débats au sein de l'Assemblée sont intenses et les injures nombreuses ; « *fossoyeur de la France* », « *malfaiteur public* », « *assassin d'enfants*³ », telles sont quelques-unes des invectives visant Lucien Neuwirth. Cependant, le pas est franchi mais se révélera par la suite insuffisant. Insuffisant, remarque Simone Veil dans son discours pour la légalisation de l'avortement : « *C'est pour cela que nous voulons mettre fin à l'avortement clandestin [...] Nous ne pouvons plus fermer les yeux [...]* ». Comme pour l'Abbé Pierre, elle fait le constat d'une grande souffrance que la société française, seule, ne peut résoudre. Il faut un « *entrepreneur de cause* », bousculer l'ordre établi et « *fracturer* » la fenêtre d'opportunité pour permettre l'émergence de ce problème public, jusqu'à sa mise à l'agenda politique. La France est passée à la V^e République et un nouveau Président, Valéry Giscard d'Estaing, a été élu au mois de mai 1974, et c'est en cette fin d'année que l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer sur le projet de loi de la nouvelle ministre de la Santé⁴. Au sein de l'Assemblée, trois jours de débats d'une rare violence accompagnent l'étude du texte. Certains parlementaires poussent leur opposition jusqu'à faire un parallèle avec les horreurs du nazisme. Comment ont-ils pu oser cette référence ? alors qu'en 1992 elle évoquait à nouveau, dans un discours prononcé au Mémorial de la Shoah à Paris, « *le souvenir refoulé de la barbarie vécue* ». Le courage de Simone Veil impressionne et force le respect. Le Président de la République saluera en ces termes ce courage au moment d'évoquer sa mémoire : « *[...] elle savait la solitude des pionniers, le sort cruel qu'on réserve à ceux qui bousculent l'ordre établi et dérangent l'assoupissement général.* ». À l'instar de l'Abbé Pierre, ce sont l'injustice et le recul devant l'insupportable lorsqu'ils touchent à la dignité humaine qui sont les carburants de son engagement. Robert Badinter ne déroge pas à ce constat.

1.3. Le crime qui déshonore l'humanité

« *Tout condamné à mort aura la tête tranchée* » ; ainsi est libellé l'article 12 du Code pénal avant l'abolition de la peine capitale en 1981. Le combat de l'abolition de la peine de mort est d'abord un combat contre l'opinion publique ; au premier jour du débat parlementaire pour l'abolition de la peine de mort, un sondage est publié indiquant que 62 % de la population française se prononce en faveur du maintien du châtement. Ce sujet demeure aujourd'hui, surgissant régulièrement au gré de l'actualité criminelle la plus abjecte. À ce titre, la formule du général Bigeard⁵ lors des débats parlementaires en 1981 résume assez bien cette position : « *Il faut limiter l'application de la peine de mort aux auteurs de crimes odieux, perpétrés notamment sur les agents de la force publique, sur les enfants kidnappés, ou aux preneurs d'otage.* » Sondage après sondage, la fracture de la société française sur cette question n'apparaît pas consolidée ; par exemple, le journal *Le Monde* a publié, en 2020, une enquête révélant que 55 % des Français seraient favorables au rétablissement du châtement ultime. Ainsi, en dépit de l'intégration de l'article 66-1 dans la Constitution, « *Nul ne peut être condamné à la peine de mort* », par la volonté du Président Jacques Chirac de rendre la mesure irréversible, les débats ne sont pas éteints. En 1981, le projet de loi est présenté au vote des parlementaires quelques mois après l'accession au pouvoir d'un nouveau Président de la République, François Mitterrand. En effet, le nouveau garde des Sceaux, Robert Badinter, présente son projet dès le 26 août 1981 en conseil des ministres. Il dresse le constat d'un pays

3 BRETEAU, Anna. Les 7 dates-clés de la contraception en France [en ligne]. *Le Point*, 27 décembre 2017. Disponible sur : https://www.lepoint.fr/culture/les-7-dates-cles-de-la-contraception-en-france-27-12-2017-2182640_3.php

4 RENARD-GOURDON, Florence. IVG : en 1974, l'âpre combat de Simone Veil à l'Assemblée [en ligne]. *Les Echos*, 30 juin 2017. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2017/06/ivg-en-1974-lapre-combat-de-simone-veil-a-lassemblee-175011>

5 WINOCK, Michel. Les hésitations de la République [en ligne]. *L'Histoire*, n° 357, octobre 2010. Disponible sur : <https://www.lhistoire.fr/les-h%C3%A9sitations-de-la-r%C3%A9publique>

souvent en première ligne pour la défense des libertés mais ne comprend pas pourquoi, à l'inverse, la France est parmi les derniers pays à pratiquer la peine capitale. « *Les Français ne sont certes pas plus répressifs, moins humains que les autres peuples* », s'exclame à l'Assemblée M. Badinter. Il réfute les arguments des opposants en se fondant sur l'Histoire et souligne l'absence de dissuasion de passage au crime que représente la peine de mort : « *C'est seulement pour la peine de mort qu'on invente l'idée que la peur de la mort retient l'homme dans ses passions extrêmes.* » Raymond Forni, président et rapporteur de la commission des lois, rappelle lui aussi, en soutien au garde des Sceaux et avec force et détermination, les enjeux aux députés : « *À la barbarie du crime ne doit pas répondre la "barbarie" du châtement. [...] Ce n'est pas un acte de courage qui vous est demandé, c'est un acte de foi, un acte de foi en l'homme [...]* ». Ainsi, tout comme l'Abbé Pierre et Simone Veil, M. Badinter observe qu'il s'agit d'abord d'un choix moral. Les quolibets et autres injures parlementaires fleurissent au déroulé du discours, montrant un débat acharné. Il est interrompu par l'évocation de quelques noms de criminels : « *et Mesrine ? Et Buffet et Bontems ?* », ironisent certains députés. Mais la majorité parlementaire est acquise à l'Assemblée et le projet de loi est voté avec un large résultat le 18 septembre 1981. Le résultat du vote au Sénat, une douzaine de jours plus tard, est beaucoup plus serré, mais la loi est adoptée, faisant de la France le dernier pays de l'Union européenne à se résoudre à l'abolition ; pourtant, dès la Révolution, la question avait dans notre pays nombre de partisans.

Tous les trois expriment une révolte, qui n'a de contrepartie que la conviction d'une philosophie générale dédiée à la défense de la vie, en s'appuyant sur des mots justes et simples. Trois débats de société qui ont en commun de fragmenter la population française avant qu'elle ne soit convaincue ; en ce sens, on ne peut éluder la vision exprimée par Simone Veil dans le cœur de sa conclusion : « *L'Histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les Français, apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays.* » Nous pouvons observer la condition du temps électoral et du vecteur présidentiel pour les deux derniers sujets ; c'est aussi ce qui manque à l'Abbé Pierre pour que son ambition devienne force de loi.

2. Rester debout face à la tempête de l'adversité

2.1. De l'intime conviction et de l'élégance

Trois discours, trois personnalités avec de nombreux points communs : déjà leur volonté de s'engager pour le bien collectif s'observe dans leur détermination politique et tous les trois ont construit leurs convictions de la défense des valeurs humaines dans les horreurs de la guerre. En effet, l'Abbé Pierre, prêtre catholique, fut résistant puis élu député du mouvement républicain populaire, avant de rejoindre le parti de la Ligue de la jeune République. Toutefois, il cesse ses fonctions de député en 1951, pour se consacrer à la communauté Emmaüs créée deux ans plus tôt.

« *Les horreurs de la guerre* » ; ces quelques mots paraissent si minuscules lorsqu'il s'agit d'évoquer Simone Veil. Elle est rescapée des camps de la mort à Auschwitz ; elle puise dans ce drame une ressource qu'elle traduit ainsi en 1992 « *Ceux qui sont rentrés des camps, [...] ont bâti leur vie avec courage. [...] ils ont aimé la vie [...] peut-être plus que d'autres parce qu'ils connaissent le prix de la vie.* ». Elle sera marquée de manière indélébile, comme son numéro de matricule de déportée, tatoué sur son bras gauche. Pour Simone Veil, le chemin menant à la politique ne sera pas non plus direct. Alors qu'elle exerce en qualité de magistrate, ayant renoncé à sa profession d'avocate, elle rejoint, à la demande du garde des Sceaux, la Direction des affaires civiles ; toutefois, elle est appelée en 1969 au cabinet du nouveau ministre de la Justice en qualité de conseiller technique, ce qui marquera ses véritables débuts en politique. C'est Jacques Chirac, Premier ministre, qui lui confie en 1974 les rênes du ministère de la Santé ; la santé n'est pas son domaine de prédilection mais elle sent qu'il y a à faire et n'hésite pas à s'engager. Plus tard, après avoir quitté ses fonctions de ministre, elle assumera d'autres responsabilités exigeant force et détermination : présidente du Parlement européen, membre du Conseil constitutionnel, immortelle à l'Académie française.

« *L'abolition de la peine de mort, une conviction qui me possédait* »⁶, avoue Robert Badinter dans un entretien accordé à *Libération* en septembre 2021. Pour Robert Badinter, l'engagement politique n'a pas non plus été à l'origine une évidence. Avant d'être garde des Sceaux puis président du Conseil Constitutionnel, il exerce en qualité d'avocat au barreau de Paris. Robert Badinter a lui aussi connu l'horreur du conflit armé, à travers le décès de son père en déportation après une rafle dans les rues de Lyon en 1943. Faut-il que toutes ces personnalités aient connu l'horreur dans ce qu'elle a de plus extrême, de plus insupportable, pour autant aimer la vie ? À l'issue d'un doctorat en droit puis de l'agrégation, il enseignera, en parallèle de sa carrière d'avocat, successivement dans diverses universités, jusqu'à la Sorbonne en 1994. En 1972, il assure la défense de Roger Bontems, poursuivi pour complicité dans une affaire d'un double homicide à la Centrale de Clairvaux lors d'une prise d'otages, mais ne parvient pas à lui éviter la peine ultime. Il restera profondément

6 BRAFMAN, Julie, FAURE, Sonya. Interview de Robert Badinter [en ligne]. *Libération*, 29 septembre 2021. Disponible sur : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/robert-badinter-labolition-de-la-peine-de-mort-une-conviction-qui-me-possedait-20210929_LKWL7A7T3NDLZPPLJ3UY4AHYIQ/

marqué par cette séquence, qui constituera le point de départ de son combat en abolition. Il plaidera plus tard avec succès dans diverses affaires de même intensité. En 2016, Robert Badinter réaffirmait avec force son engagement : « *Le droit à la vie est le premier des droits de l'homme* »⁷, rappelant que rien n'est définitivement acquis. Contrairement à l'Abbé Pierre, sa trajectoire politique est tardive et nécessaire pour amplifier son action, là où le premier avait dû l'abandonner pour permettre l'épanouissement de son ambition au profit du bien commun. Toutefois, ces trois personnalités partagent l'obligation de revêtir, à un moment ou à un autre, l'habit du politique alors que rien ne les y prédisposait.

Tous les trois ont un engagement politique qui se construit hors des chemins traditionnels et qui peut presque être qualifié d'accessoire. De ces portraits trop vite dessinés, il est aisé d'identifier des lignes de force communes : le goût de l'effort, l'ignorance des obstacles, le refus de l'inacceptable, une ferme volonté de défendre le bien commun et, surtout, une intime conviction, un acte de foi pour plagier le Président de la République Emmanuel Macron, qui permettent en effet de rester debout face à la tempête de l'adversité, avec dignité et élégance. L'Abbé Pierre, Simone Veil et Robert Badinter ont donc tous trois déclaré un indéfectible amour à la vie humaine.

2.2. Une constante dans les discours : la certitude de l'urgence

La longueur de l'allocution les distingue : extrêmement court pour l'Abbé Pierre, synthétique pour Mme Veil et développée pour M. Badinter. Cela tient au vecteur de communication et aux objectifs de l'orateur. Pour l'Abbé Pierre, la prise de parole est réduite, car l'expression sur Radio-Luxembourg ne permet pas un long développement ; en outre, les mots viennent du cœur, le texte n'est pas préparé ni relu ni corrigé mais traduit l'urgence de la situation : « *Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, [...], des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit...* » À l'inverse, les discours prononcés à l'Assemblée sont révisés, raturés, modifiés... bref, chaque mot est pesé, puis repesé. Madame Veil sait les oppositions, elle cherche à convaincre au-delà « *de l'ampleur des résonances* », à progresser dans la tenue du débat en répondant aux objections de certains parlementaires, mais elle s'adresse aux femmes et aux hommes bien au-delà de l'Hémicycle. Pour Robert Badinter, en sa qualité d'avocat, il plaide. Il plaide, moins pour convaincre l'Assemblée dont le vote est déjà acquis, mais plutôt pour diffuser son intime conviction au sein de la population. Mais tous les deux partagent avec l'Abbé Pierre la certitude de l'urgence : « *Nous sommes arrivés à un point où, en ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités* », indique Simone Veil. Une volonté commune de mettre un terme immédiat à trop de souffrances et un appel sans ambiguïté : « *Une seule opinion doit exister entre hommes : la volonté de rendre impossible que cela dure* » (Abbé Pierre) ; clairement, cette dernière phrase aurait pu être prononcée par Mme Veil ou M. Badinter ; ainsi, dans l'architecture du prononcé, elle en constitue le fil conducteur.

Les choses ont changé ; les contradicteurs de toutes sortes disposent désormais de caisses de résonance grâce au porte-voix numérique offert par Internet et qui les dispense de toute « raisonnement », comme pourrait l'évoquer Bronner.

Avec les menaces cyber de toutes natures, les questions de défense de l'environnement et les problématiques sociales en pleine ébullition, un retour à la grande politique plaidé par Beck apparaît plus que jamais indispensable pour redonner à l'action politique tout l'éclat de son vernis. Bien sûr, ces discours se distinguent également par plusieurs aspects. Nous en retiendrons essentiellement deux : les deux discours parlementaires sont façonnés sur une interdiction alors que le prononcé de l'Abbé Pierre est un encouragement, une invitation ; de plus, les deux discours ont pris force de loi, alors que le prononcé de 54 ne s'est toujours pas imposé. Or, ces deux aspects sont déterminants : cela redonne à la chose politique toute la splendeur dont elle ne doit jamais se départir lorsqu'il s'agit de défendre les valeurs ultimes de l'humanisme. À l'inverse, tout le cœur du monde ne suffit pas si l'engagement politique ne permet pas d'essuyer les larmes du découragement. Existe-t-il encore au sein de notre société, les interstices suffisants pour bousculer la norme établie ? Évidemment ! par exemple, parmi de nombreux sujets, la question du handicap, en particulier physique, de l'inclusion et de l'accessibilité dans la société pourrait, enfin, et une fois pour toute, se prêter à un règlement de même intensité ; pas un énième plan, non, une résolution définitive du sujet.

Trois causes qui touchent à l'humain, trois personnalités issues de la société civile, trois faits qui écrivent l'Histoire de France et qui façonnent la société. Est-ce là la condition du succès ?

Le Colonel David Bièvre [ORCID iD 0000-0001-5806-1998] est directeur adjoint du CREOGN.
Docteur en Sciences de gestion – Université Paris Dauphine / Docteur en Sociologie – Université de Lille

Bibliographie

- Beck, Ulrich. 2015. *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion.
- Bronner, Gérard. 2022. « *Le numérique trouble nos démocraties* ». Entretien accordé au quotidien *Ouest France*. Recueilli par Philippe Boissonnat.
- Bronner, Gérard. 2019. *Déchéance de rationalité*. Paris : Bernard Grasset.
- Fulda, Anne. 2020. « Simone Veil, un destin panthéonisé », in *Les grandes figures de la droite, de la révolution à nos jours*, dirigé par Jean Christophe Buisson et Guillaume Tabard, p. 333-350.
- Veil, Simone. 1992. Allocution dans *Le Monde Juif*, 1992/2, n° 145, p. 202-205, éd. Centre de documentation juive contemporaine.

Le contenu de cette publication doit être considéré comme propre à son auteur et ne saurait engager la responsabilité du CREOGN.

⁷ Robert Badinter : « Le droit à la vie est le premier des droits de l'homme » [en ligne]. *Wikiwix*, 17 juin 2016. Disponible sur : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.abolition.fr%2Frobert-badinter-le-droit-a-la-vie-est-le-premier-des-droits-de-lhomme%2F#&>